

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 octobre 2024

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 14 L'assemblée régulièrement convoquée le 08 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 10 **Présents :** Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER

Votants : 12 **Représentés :** Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY) Céline MATHIEU (représentée par Daniel MATHIEU)

Absents : Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Emilie THISSE

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté à l'unanimité.

➤ **Contrats Verts Sud Lozère : fonctionnement de la structure**

Une présentation de la structure est faite par la directrice et le président des Contrats Vert Sud Lozère, afin de faire le point sur le fonctionnement actuel de la structure, ainsi que sur le changement du statut devant intervenir au 1^{er} janvier 2025.

La directrice Julie BATTAIL présente le principe du conventionnement de l'Etat pour les chantiers d'insertion, ainsi que le public-cible.

Le statut changera au 1^{er} janvier 2025 : l'ASA Contrats Verts Sud Lozère deviendra une association loi 1901.

Arrivée de Olivier CHARTON et de César VERDIER à 17h40.

Une discussion s'engage sur les tarifs pratiqués et le fonctionnement économique de la structure.

➤ **Subventions aux associations 2024**

La commune a reçu des demandes de subventions d'associations au titre de l'année 2024. Il est proposé aux élus de se prononcer sur les demandes reçues.

Le budget prévisionnel réservée à ces demandes pour l'année 2024 s'élève à 3 500 €.

Les propositions suivantes sont faites après débat :

- 430 € de subvention à l'association Cinéco,
- 50 € de subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (A.N.A.C.R.),
- 250 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Collet de Dèze,

- 50 € au foyer socio-éducatif du collège des Trois Vallées de Florac,
- 50 € de subvention à l'association LIRIDONA,
- 100 € au Petassou,
- 400 € à l'Association RENOUEVEU DE LA POMME 100 % CEVENNES,
- 600 € à l'Association EPI DE MAINS,
- 700 € à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) de l'école des Abrits,
- 600 € de subvention à l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (A.B.P.S.),
- 100 € au Foyer Rural Regain,
- 100 € à la Recyclerie de St Michel de Dèze.

Les subventions sont accordées à l'unanimité, sauf dans les cas suivants :

- Camille LECAT se retire du vote pour l'Association des Parents d'Elèves compte tenu des fonctions de sa compagne au sein de l'association. La subvention est accordée avec 11 voix pour.
- Daniel MATHIEU et Camille LECAT se retirent du vote de la subvention à Epi de Mains compte tenu de leur participation au conseil d'administration d'Epi de Mains. La subvention est accordée avec 10 voix pour.
- Frédéric CEBRON et Daniel MATHIEU ne participent pas au vote concernant l'association du Renouveau de la pomme 100% Cévennes compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association. La subvention est accordée avec 10 voix pour.
- Camille LECAT se retire du vote pour le foyer rural REGAIN. La subvention est accordée avec 11 voix pour.

➤ **Approbation du montant des attributions de compensation 2024 (CLECT)**

Il est proposé aux élus de voter sur les montants définitifs des attributions de compensation proposés par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Les compétences et les critères retenus pour déterminer le montant définitif des attributions de compensation communales pour 2024 sont présentés : - Bibliothèque : achat de livres 1.5 € par habitant - PLUI - PLU - Transport à la Demande - Animation Centres Bourgs – Crèche.

Les élus votent à l'unanimité pour le montant définitif des attributions de compensation proposés.

➤ **Renouvellement de la ligne de trésorerie (budget principal)**

Il est proposé aux élus de donner délégation au maire pour le renouvellement de la ligne de trésorerie actuelle du budget communal qui s'élève à 100 000 €. En effet le maire dispose d'une délégation permanente du conseil municipal pour le renouvellement des lignes de trésorerie à hauteur de 100 000 €, mais la commune dispose par ailleurs d'une seconde ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € pour le budget AEP. Il est également proposé, dans un souci de simplification administrative, de donner délégation permanente au maire pour le renouvellement des lignes de trésorerie communales à hauteur de 150 000 €.

Les élus votent pour ces propositions à l'unanimité.

➤ **Ressources humaines : emploi agence postale communale**

Le gérant de l'agence postale, Pedro CARDOSO FERNANDES, achèvera son contrat avec la commune fin novembre 2024, pour suivre des projets personnels. Il convient donc de procéder à son remplacement. Il est envisagé de créer un binôme sur cet emploi, afin de faciliter la gestion de l'agence postale, sachant que l'agence doit être ouverte toute l'année sauf exception. Un

binôme permettra donc de gérer plus facilement les remplacements pendant les congés annuels ou les absences du gérant. Il est proposé aux élus de créer un poste de gérant à 10 heures hebdomadaires, et de renforcer l'emploi de l'adjointe administrative travaillant au secrétariat de mairie, Marie DEBIERE, à hauteur de 4 heures hebdomadaires. Cela sera sans impact budgétaire, sachant que le poste actuel est créé à hauteur de 14 heures hebdomadaires. Les élus votent pour à l'unanimité.

➤ **Décision modificative budgétaire**

Une décision modificative budgétaire est proposée aux élus afin de permettre des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sur les budgets communaux.

Les élus votent pour ces décisions modificatives à l'unanimité.

Budget principal de la commune :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6618	Intérêts des autres dettes	0	800
012 - 6413	Personnel non titulaire	0	4 000
012 - 6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	2 000
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0	-4 000
011 - 61551	Entretien matériel roulant	0	-300
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	700

011 - 60612	Énergie - Électricité	0	-3 200
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
203 - 44	Frais d'études, recherche, développement	0	640
203 - 56	Frais d'études, recherche, développement	0	3 500
202 - 60	Frais réalisation documents urbanisme	0	1 500
2135 - 58	Installations générales, agencements	0	-3 000
203 - 14	Frais d'études, recherche, développement	0	-3 000
2135 - 14	Installations générales, agencements	0	-4 140
2184 - 59	Matériel de bureau et mobilier	0	1 500
2135 - 59	Installations générales, agencements	0	3 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Budget AEP :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6618	Intérêts des autres dettes	0	1 000
011 - 611	Sous-traitance générale	0	-1 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

➤ **Mise en vente parcelles A1152 et A688 sises Vimbouches**

Jacques TOUCHON s'est porté acquéreur des parcelles A1152 et A688 que la commune a incorporé dans son patrimoine communal via la procédure des biens vacants et sans maître (comptes Ernest et Alcide MARTEL). La valeur estimée par la SAFER s'élève à 150 €, ce qui correspond à l'offre de M. TOUCHON. Il est proposé aux élus de mettre en vente cette parcelle pour la somme de 1 000 €. L'offre de M. TOUCHON sera étudiée ultérieurement, selon les autres propositions reçues par la commune suite à la mise en vente.

Les élus décident de mettre en vente ces deux parcelles à 1 000 € avec 10 votes pour et 2 abstentions.

➤ **Régularisation de voirie : cession du domaine public à Cessenades**

Lors d'une précédente séance, la vente des parcelles B539 et B540 à Cessenades à Mme GUIRAO avait été actée, à la condition que la voirie communale passant sur les parcelles concernées soit régularisée. Un géomètre a été missionné à ce sujet. Dans le cadre de cette régularisation, il est nécessaire que les élus délibèrent pour céder une partie du domaine public communal à Mme GUIRAO.

Les élus votent pour à l'unanimité.

➤ **Avenir des gîtes communaux du Temple**

Fabienne et Robert SALMERON ont cessé l'exploitation des gîtes communaux du Temple au 30 septembre 2024. L'avenir des gîtes est évoqué par les élus. Les associations ABPS et Epi de Mains ont fait connaître leurs besoins de logements temporaires pour accueillir leurs stagiaires ou formateurs. Une étude architecturale a été demandée au CAUE de la Lozère concernant les possibilités de rénovation de ces gîtes.

Dans un premier temps, les gîtes pourraient rester en gestion communale. Puis un partenariat pourrait être monté avec les associations ABPS et Epi de Mains pour du logement temporaire (stagiaires, formateurs...).

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, le bureau de vote communal sera à l'Espinas, au rez-de-chaussée du bâtiment des ABPS. Le projet a été finalisé et validé par les ABPS et la Préfecture. Les deux anciens bureaux de vote (Le Géripon et Lézinière) seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2025.

➤ **Questions diverses**

- Pizzeria de l'Ayrolle

Le locataire de la pizzeria de l'Ayrolle, Sébastien COGLIANDRO, présent dans le public, explique qu'il envisage de céder son fonds de commerce. Il est en recherche d'un repreneur et en informe la commune.

- Plan Local d'Urbanisme

Le projet a été relancé avec le bureau d'études OC'TEHA.

Il va falloir élaborer le zonage. Il est proposé d'essayer d'achever le projet d'ici la fin du mandat. Il faudrait pour cela avoir fini d'ici juillet 2025 le travail sur le PLU, sachant que les phases légales d'enquête publique et de concertations des personnes associées sont longues.

- Adressage

Le projet progresse. Il faudra bientôt lancer la concertation avec les habitants concernant le nommage des voiries.

- Mise en vente de la maison de la Ponge

La maison a été libérée par le locataire et elle est mise en vente par la commune. Les éventuelles offres reçues seront présentées en conseil municipal.

- Eau agricole

Le BTS GEMEAU va faire son rendu d'étude le 15/10/2024 à la mairie du Géripon, suite à leur séjour sur la commune et à leurs rencontres avec des agriculteurs communaux.

- Transfert compétence eau / Travaux AEP

Le premier Ministre a annoncé la fin du transfert obligatoire de la compétence eau à la communauté de communes. La compétence pourra donc rester communale.

L'interconnexion entre l'UDI de la Ponge et celle des Abrits est actuellement à l'étude. Le SDEE a fait également parvenir un devis à la commune pour le remplacement des compteurs généraux par des compteurs téléconnectés.

L'Agence de l'Eau va être contactée pour connaître les financements disponibles.

- Chemin du Cros

Le géomètre devrait rendre son travail vers la fin du mois d'octobre. Les négociations amiables seront ensuite menées auprès des propriétaires concernés pour que la commune devienne propriétaire de l'emprise foncière de cette piste.

- Journée communale du 31 août

Il faut prévoir de faire le rendu des ateliers de concertation auprès de la population.

- Travaux de voirie

Frédéric CEBRON fait le point sur l'avancée des travaux de voirie 2024.

- Voie Verte

Loïc JEANJEAN évoque les derniers financements obtenus. Le projet évolue très favorablement. Les travaux sur Jalcreste devraient débuter en 2025.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 40.